

Mercredi 30 novembre 2011

Protocole officier de port annexé à la CCNU

Nous vous informons que Force Ouvrière a reçu ce jour les 8 exemplaires du protocole d'accord portant sur les dispositions applicables aux Officiers de port et Officiers de port adjoints, fonctionnaires bénéficiant du statut de la fonction publique de l'Etat, en position de détachement dans les Grands Ports Maritimes ou dans le Port Autonome maritime, du 14 novembre 2011.

Ce protocole sera signé dès ce soir et posté dès demain à l'UPF.

Il ne restera plus que les signatures de la FGTE-CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC pour que ce protocole entre en application.

Eric

Dimanche 27 novembre 2011

Début des négociations sur la revalorisation des grilles

La première réunion sur la revalorisation des grilles indiciaires du corps des Lieutenants de port s'est déroulée le vendredi 25 novembre au ministère.

Lors de cette réunion à laquelle participaient la DRH, la DGITM et le SNOP FO, nous a été présenté le contexte de réalisation de la grille proposée, le calendrier de travail.

Très rapidement, les négociations ont débuté avec deux axes possibles d'évolution de nos grilles indiciaires.

Vous retrouverez le compte rendu de cette réunion sous le lien à suivre ainsi que la grille proposée et la grille type NES des SA.

* [Compte rendu de la réunion indiciaire du 25 novembre 2011](#)

* [Grille indiciaire proposée](#)

* [Grille type NES](#)

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques. La prochaine réunion aura lieu le 7 décembre 2011.

Le compte rendu se trouve également dans la bibliothèque à la rubrique "Comptes rendus SNOP FO"

Eric

Vendredi 25 novembre 2011

Nouvelles du protocole officiers de port

Que devient le protocole annexé à la CCNU?

Voilà une question qui m'a souvent été posée ces derniers jours.

Et bien grande nouvelle, il **a été signé hier soir par le secrétaire général de la FNPD-CGT** et transmis ce jour à l'Union des Ports de France.

Bien que mercredi 23 novembre un mail de la FNPD indiquait que "le protocole ne serait signé que courant janvier 2012" en raison d'une question subsidiaire quelle posait à l'UPF, la Fédération Nationale Ports et Docks, **sous la pression des officiers de port FNPD-CGT du port de Bordeaux, décida hier soir "de signer sans attendre le protocole officiers de port"**.

Désormais c'est au tour des quatre autres fédérations signataires de la CCNU, de recevoir et signer ce protocole.

Ce dernier sera mis en ligne dès réception de la copie.

En attendant, **Officierdeport.com tient à remercier les officiers de port de la FNPD-CGT de Bordeaux** pour leur investissement dans la résolution de ce "petit contre temps" qui aurait pu repousser la signature du protocole à janvier 2012.

Eric

Mercredi 23 novembre 2011

Ouverture du concours de Lieutenant de port 2012

Ce jour 23 novembre a été publié au journal officiel, l'arrêté du 10 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture du recrutement des Lieutenants de port.

* [Arrêté du 10 novembre 2011 fixant ouverture du concours de Lieutenant](#)

Comme toujours, vous retrouverez cet arrêté spécifique au concours, dans la page d'accueil de la rubrique "Préparation aux concours".

Tout comme l'arrêté du 7 novembre concernant l'ouverture du concours OP, les dates des oraux ne sont pas précisées dans cet arrêté mais nous vous précisons qu'ils se dérouleront en théorie du 6 au 8 avril 2012.

Eric

Mardi 22 novembre 2011

Postes vacants à pourvoir

Deux postes viennent d'être publiés pour les postes de commandants des ports de Dieppe (C2) et Port Vendres (lieutenant). Vous trouverez les fiches de postes ainsi que l'ouverture des postes à suivre.

* Ouverture de postes vacants

* Fiches de postes

Les candidatures doivent parvenir auprès des DML respectifs avant le 30 novembre terme de rigueur. Ces postes seront à pourvoir au 1er février 2012.

Ces publications devraient faire l'objet de CAP exceptionnelles donc, comme toujours, PM 104 et dossiers ou contacts avec vos représentants en CAP.

Les formulaires se trouvent dans la rubrique "Mutations" de la "Bibliothèque". Ne tardez pas.
Eric

Samedi 19 novembre 2011

Dates des concours de capitaine de 2ème classe

L'arrêté fixant les dates d'ouverture des concours de Capitaines est paru au journal officiel le 16 novembre 2011. Vous le retrouverez ci-dessous et dans la page d'accueil de la "Préparation concours".

Arrêté du 7 novembre 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2e classe)

Cet arrêté ne précise pas les dates des oraux mais ceux ci auront lieu du 3 au 6 avril en même temps que les oraux du concours de lieutenant.

Eric

Jeudi 17 novembre 2011

Petites news de mi-novembre

Les postes de commandant des ports de Dieppe (C2) et Port Vendres (lieutenant) vont être ouverts pour une mutation au 1er janvier 2012.

Ils feront l'objet de 2 cap certainement en décembre.

L'administration se pose pour le moment la question de savoir si l'ouverture des postes se fera par une publication par Omesper ou bien si ils passent seulement par la publication d'un arrêté.

Toujours est il que cela va être rapide et que vous pouvez d'ores et déjà préparer vos PM 104 si vous êtes intéressé par un de ces postes.

D'autre part, les dossiers d'inscription pour les concours ne sont toujours pas disponibles sur le site du ministère en raison de la non publication pour le moment de l'arrêté d'ouverture des concours. Les dossiers seront disponibles dès publication.

La limite des inscriptions est fixée au 29 décembre 2011.

Eric

Lundi 14 novembre 2011

Résultats des CAP de Capitaines et de Lieutenants

Le dépouillement des élections CAP s'est déroulé cet après midi au ministère.

Concernant les OP:

Sur 97 inscrits, 72 bulletins ont été exprimés et les résultats sont les suivants:

SNOP FO 55,6% avec 40 voix et le **SNPAM CGT 44,4%** avec 32 voix

Soit deux places de titulaires pour chaque organisation syndicale.

Vos représentants seront donc:

C1 messieurs Pagani (FO) et Friboulet (CGT)

suppléants messieurs Floch (FO) et Fournier (CGT)

C2 messieurs Roellinger (FO) et Cantone (CGT)

suppléants messieurs Delaforest (FO) et Latron (CGT)

Pour les lieutenants:

Sur 311 inscrits, 200 bulletins ont été exprimés et les résultats sont les suivants:

SNOP FO 71,5% avec 143 voix et le **SNPAM CGT 27,0%** avec 54 voix.

Il y a eu 2 votes nuls et un blanc soit 1,5%.

La totalité des deux places de titulaires sont attribuées au SNOP FO.

Vos représentants seront donc:

Messieurs Destable et Brisson et comme suppléants monsieur Duhamel et madame Lautrou.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris la peine de voter et **personnellement Je vous adresse à tous un immense merci pour la confiance que vous nous avez affichée.**

A tous mes amis et copains, je vous dédie cette victoire et j'y ajouterais tous ceux qui prennent le temps de visiter ce site et qui l'apprécient.

Eric

Vendredi 11 novembre 2011

Revalorisation indiciaire

Nous avons reçu cette semaine le projet de revalorisation de la grille indiciaire des lieutenants.

Nous avons souvent entendu ces dernières années et encore ces dernières semaines, que cela n'avait jamais bougé et que cette fois encore cela ne bougerait pas. Que nous n'y arriverons pas!

Et bien nous y sommes, les grilles proposées par la DGAFP sont sous ce lien. Elles sont la base de départ des propositions de la DGAFP.

Vous êtes tous au courant de la situation économique nationale et au sein du SNOP FO, nous sommes nombreux à penser que c'est une belle avancée et qu'il faut être réaliste, nous n'obtiendrons pas beaucoup plus. Mais c'est une avancée importante et nous essayerons de ne pas en rester là, nous sommes enfin sur un pied d'égalité avec les grilles de catégorie B de la Fonction Publique. Sachons apprécier cela à sa juste valeur.

Nous nous devons également de rappeler que cette avancée est due au SNOP FO et à nos camarades FO du port de Calais qui ont accepté de nous aider à mettre une "saine pression" sur la DRH, le 19 septembre dernier (voir courrier du 19/09/11 au sous directeur EMC dans la bibliothèque).

Certains vont tenter une nouvelle fois de tirer la couverture à eux, comme ils l'ont fait pour la revalorisation de la prime d'uniforme, revalorisation jamais obtenue par eux depuis plus de 10 ans; comme ils l'ont fait dernièrement avec le protocole annexé à la CCNU, oubliant qu'avant les élections ils se sont "agités" en exigeant 35% de plus sur les dimanches et jours fériés puis à l'arrivée vous disent d'aller négocier en local parcequ'ils n'ont rien obtenu et surtout qu'ils vous ont fait attendre de nombreux mois pour rien.

Là encore ils vont tenter avant les élections en GPM de vous faire croire que c'est grâce à eux si il y a une revalorisation des grilles et nous ne doutons pas de votre intelligence pour faire la part des choses et rendre au SNOP FO ce qui est au SNOP FO. Dites le et n'en ayez pas honte, nous sommes les seuls à faire bouger les choses, malgré les insultes de certains incompetents notoires qui nous traitent de "ventres mous". Incompetents qui testeront la mollesse de mon ventre à la première occasion.

La première réunion aura lieu le 25 novembre pour fixer le calendrier et le contexte d'élaboration de cette grille par la DGAFP. Nous vous ferons le compte rendu de cette réunion dans les jours qui suivront.

Quant à l'origine de cette réunion le message suivant (lien) vous laissera constater par vous même que nous en sommes une nouvelle fois à l'origine.

Eric

Dimanche 6 novembre 2011

Avenant à la CCNU

Vous trouverez dans le lien ci-dessous, le premier avenant à la CCNU, signé le 24 octobre 2011.

Avenant n°1 accord NAO 2011-2012 (lien)

Il y est question entre autre du versement d'une prime de 400 euros net à chaque salarié des GPM et de la revalorisation des grilles SBMH au 1er octobre de 2.35%.

Vous pourrez comparer cette revalorisation au gel de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique depuis 2010!

Eric

Jeudi 3 novembre 2011

Protocole annexé à la CCNU, texte final!

L'horizon s'éclaircit pour le protocole d'application de la CCNU aux officiers de port et officiers de port adjoint. Le SNPAM-CGT s'est assagi et rangé à notre avis concernant le texte soumis à la signature des syndicats.

Le texte était bon, il l'est toujours!

Cependant, la communication faite à son sujet par le SNPAM CGT tourne parfois à la désinformation.

Nous vous proposons une revue de détail des rumeurs portuaires qui circulent ici ou là à son sujet (lien).

Comme d'habitude, nous vous fournissons sous ce lien (cliquez) le texte soumis à la signature des fédérations (fédérations dont le SNPAM-CGT est exclu doit on le rappeler).

La finalisation du projet pourrait être rapide. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure.

Bonne lecture

Christian

J'ajoute que vous retrouverez comme toujours les textes précédents dans la rubrique CCNU de la Bibliothèque afin de comparer les textes et vérifier nos propos. Et ainsi vérifier par vous même ce que nous disons et écrivons depuis des mois.

Eric